



Annecy, le 20 octobre 2022

Association ISETA- ECA
Rte de l'École d'Agriculture,
74330 Poisly

Objet : Accord d'entreprise sur les usages du numérique : mise en œuvre du droit à déconnexion et communication syndicale

Monsieur le président

J'appelle votre attention sur la communication "numérique" au sein du nouvel ensemble ISETA-ECA.

Pour les relations avec vos salariés vous avez mis en place des outils (adresse mel et intranet).

Les ministères de l'agriculture et celui de l'éducation nationale disposent des leurs. Ils mettent en place chacun un intranet ministériel et/ou académique ainsi qu'une adresse mel pour chacun de leurs agents.

Ces mêmes ministères reconnaissent l'outil 'ecole directe' comme un outil de travail. Cela assure aux agents une communication de proximité, sécurisée. Les agents sont ainsi prémunis contre les divers risques professionnels liées au métier d'enseignant, agent public de l'Etat.

A l'occasion de la fusion, il n'est pas souhaitable qu'un autre outil interne, une autre adresse mèl soient ajouté aux agents de l'Éducation nationale. Cela signifiera encore davantage de sollicitations à ajouter à celles déjà existantes. Elles sont suffisamment nombreuses.

D'autre part, la nouvelle convention collective CNEAP, mérite de voir son application à l'ISETA-ECA enrichie sur le droit à la déconnexion. Sur ce point le ministère de l'éducation nationale a des préconisations intéressantes.

Enfin, pour assurer un certain pluralisme syndicale et la possibilité de diffuser des idées et des actions, qui ne sont pas forcément celles de la direction, je vous demande d'inscrire dans l'outil intene 'Ecole Directe' un lien d'accès vers notre site : <https://eca-iseta-snep-uns.org/>.

Cette demande porte aussi pour toutes les organisations représentatives de notre nouvel ensemble scolaire.

Plus globalement, je sollicite de votre part l'ouverture d'une négociation afin de conclure un accord sur les usages du numérique comprenant le droit à la déconnexion et la communication syndicale.

Je suis certain que cette demande emportera votre adhésion.

Je vous prie d'agrèer, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Franck PECOT
Délégué syndical